

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL114

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 39

A l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Leur mandat »,

les mots :

« Le mandat des membres du conseil »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.